

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011) ;
Arrêtés du 12 décembre 2012 ;

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Maison individuelle**
Cat. du bâtiment : **Habitation (Maisons individuelles)** Propriété de :
Référence Cadastre : **IC - 99-10**
Date du Permis de Construire : **1997**
Adresse : **Villa Karibu**
336 bis boulevard de l'Observatoire
06300 NICE

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **SCI AVIGNON-1** Documents fournis : **Néant**
Adresse : **3-5 rue des Lilas**
98000 MONACO Moyens mis à disposition : **Néant**

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : AVIGNON-1 12658 A Date d'émission du rapport : **28/05/2024**
Le repérage a été réalisé le : 28/05/2024 Accompagnateur : **Le propriétaire**
Par : DOMINGUES José Laboratoire d'Analyses : **EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT**
N° certificat de qualification : 2485026 Adresse laboratoire : **BP 50047 20, rue du Kochersberg 67701 SAVERNE CEDEX**
Date d'obtention : 03/08/2020 Numéro d'accréditation : **1-1751**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Organisme d'assurance professionnelle : **GAN ASSURANCE**
BUREAU VERITAS CERTIFICATION Adresse assurance : **10 Rue d'Astorg 75383 PARIS CEDEX**
60 avenue du Général de Gaulle N° de contrat d'assurance : **181.245.406**
92046 NANTERRE CEDEX Date de validité : **01/01/2025**
Date de commande : 28/05/2024

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise **Date d'établissement du rapport :**
 **Fait à NICE le 28/05/2024**
Cabinet : Conseils Diag
Nom du responsable : BOUSCATIER NANDA
Nom du diagnostiqueur : DOMINGUES José

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

INFORMATIONS GENERALES.....	1
DESIGNATION DU BATIMENT	1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....	1
EXECUTION DE LA MISSION	1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR.....	1
SOMMAIRE	2
CONCLUSION(S)	3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION	3
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION.....	3
PROGRAMME DE REPERAGE.....	4
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20).....	4
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21).....	4
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
RAPPORTS PRECEDENTS	5
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE	5
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION	6
DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE	7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR.....	9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE	9
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.....	9
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE).....	9
COMMENTAIRES	9
ELEMENTS D'INFORMATION	10
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	11
ANNEXE 2 – CROQUIS.....	13
ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS	15
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....	19

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste A.

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante de la liste B.

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Photo
37	Jardin	Débris multiples de conduits	A	Amiante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
		Débris multiples de plaques	A	Amiante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
		Conduit de ventilation/Mur d'encein	A	Amiante ciment	B	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant

→ Recommandation(s) au propriétaire

EP - Evaluation périodique

N° Local	Local	Elément	Zone	Matériau / Produit
37	Jardin	Débris multiples de conduits	A	Amiante ciment
		Débris multiples de plaques	A	Amiante ciment
		Conduit de ventilation/Mur d'encein	A	Amiante ciment

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 28/05/2024

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

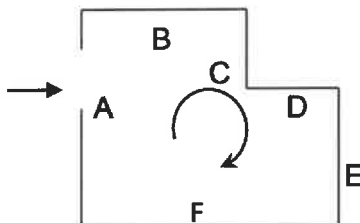
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Entrée, dégagement	RDC	OUI	
2	Dressing 1	RDC	OUI	
3	Escaliers	RDC	OUI	
4	Salle de sport	RDC	OUI	
5	Dégagement, placard	RDC	OUI	
6	Salle de bains 1	RDC	OUI	
7	Wc 1	RDC	OUI	
8	Buanderie / Dortoir	RDC	OUI	
9	Chambre 1	RDC	OUI	
10	Salle d'eau 1	RDC	OUI	
11	Wc 2	RDC	OUI	
12	Chambre 2	RDC	OUI	
13	Salle de Bains 2	RDC	OUI	
14	Wc 3	RDC	OUI	
15	Chambre 3, placard	RDC	OUI	
16	Salle de Bains 3	RDC	OUI	
17	Wc 4	RDC	OUI	
18	Rangement	RDC	OUI	
19	Loggia	RDC	OUI	
20	Séjour, cuisine	1er	OUI	
21	Dégagement	1er	OUI	
22	Wc 5	1er	OUI	
23	Salle de Bains 4	1er	OUI	
24	Chambre 4	1er	OUI	
25	Dressing 2	1er	OUI	
26	Espace bureau	1er	OUI	
27	Arrière cuisine	1er	OUI	
28	Salle d'eau 3	1er	OUI	
29	Wc 6	1er	OUI	
30	Balcons	1er	OUI	
31	Garage		OUI	
32	Chaufferie		OUI	
33	Local piscine		OUI	
34	Vide sanitaire piscine		OUI	
35	Abris jardin		OUI	
36	Pool house		OUI	
37	Jardin		OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Entrée, dégagement	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
2	Dressing 1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
3	Escaliers	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
4	Salle de sport	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
5	Dégagement, placard	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
6	Salle de bains 1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
7	Wc 1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
8	Buanderie / Dortoir	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
9	Chambre 1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
10	Salle d'eau 1	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
11	Wc 2	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
12	Chambre 2	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
13	Salle de Bains 2	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
14	Wc 3	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
15	Chambre 3, placard	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
16	Salle de Bains 3	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
18	Rangegeement	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage

Amiante

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
19	Loggia	RDC	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
20	Séjour, cuisine	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
21	Dégagement	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
22	Wc 5	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
23	Salle de Bains 4	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
24	Chambre 4	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
25	Dressing 2	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
26	Espace bureau	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
27	Arrière cuisine	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
28	Salle d'eau 3	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
29	Wc 6	1er	Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plafond	Plafond	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
			Plinthes	Toutes zones	- Carrelage
30	Balcons	1er	Plancher	Sol	Béton - Carrelage
31	Garage		Mur	A, B, C, D	Béton
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Métal
32	Chaufferie		Mur	A, B, C, D	Béton
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Plafond	Béton - Carrelage
33	Local piscine		Mur	A, B, C, D	Béton
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Plafond	Béton - Carrelage
			Porte - Dormant et ouvrant intérieurs	A	Bois
34	Vide sanitaire piscine		Mur	A, B, C, D	Béton
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Plafond	Béton - Carrelage
35	Abris jardin		Mur	A, B, C, D	Béton
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Plafond	Béton
36	Pool house		Mur	A, B, C, D	Plâtre - Peinture
			Plancher	Sol	Béton - Carrelage
37	Jardin		Plancher	Sol	Terre - Pelouse, arbres et arbustes variés

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Elément	Zone	Matériau / Produit	Liste	Présence	Critère(s) ayant permis de conclure	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
37	Jardin	Débris multiples de conduits	A	Amiante ciment	B	A	Jugement personnel	MD	EP
		Débris multiples de plaques	A	Amiante ciment	B	A	Jugement personnel	MD	EP
		Conduit de ventilation/Mur d'encein	A	Amiante ciment	B	A	Jugement personnel	MND	EP

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE				
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté		a? : Probabilité de présence d'Amiante
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1 Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation			
	2 Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement			
	3 Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement			
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP Evaluation périodique			
	AC1 Action corrective de premier niveau			
	AC2 Action corrective de second niveau			

COMMENTAIRES

Néant

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Débris multiples de conduits

Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
	12658	Jardin
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		DOMINGUES José
Localisation		Résultat
Débris multiples de conduits - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Commentaires		
Débris de conduits fibre ciment - Amianté		
Emplacement		
		

ELEMENT : Débris multiples de plaques

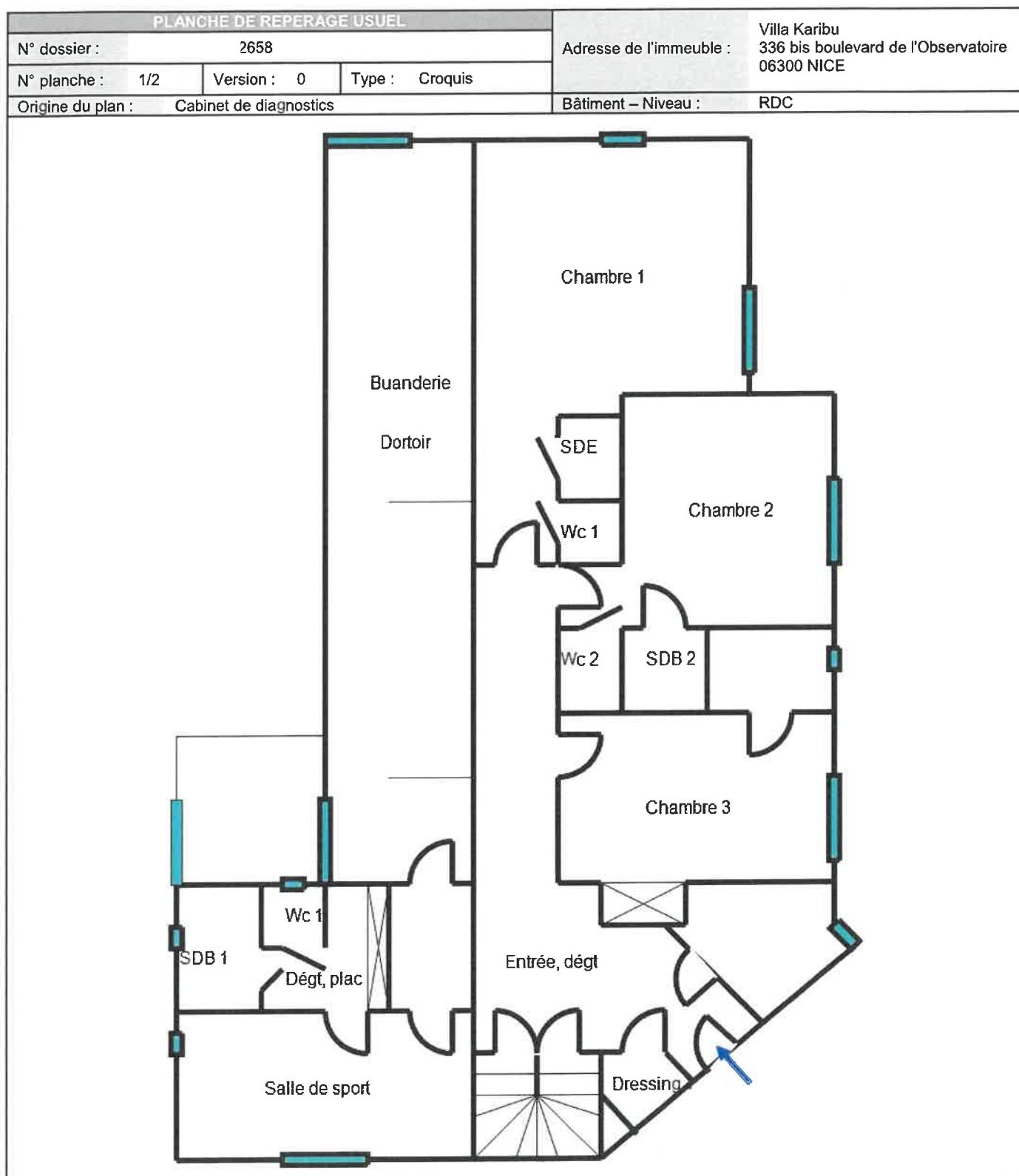
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
	12658	Jardin
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		DOMINGUES José
Localisation		Résultat
Débris multiples de plaques - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Commentaires		
Débris multiples de plaques fibre ciment - Amiantées		
Emplacement		
		

Amiante

ELEMENT : Conduit de ventilation/Mur d'encein		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
AVIGNON-1	AVIGNON-1 12658	Jardin
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Amiante ciment		DOMINGUES José
Localisation		Résultat
Conduit de ventilation/Mur d'encein - A		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Commentaires		
Conduit fibre ciment - Amianté		
Emplacement		
		

Amiante

ANNEXE 2 – CROQUIS



Amiante

Chambre 4

SDB 4

Dressing 2

Wc 5

Dégt

Espace Bureau

Séjour, cuisine

Arrière cuisine

SDE 3

Wc 6

ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

**En cas de présence avérée d'amiante dans un matériaux de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau
AC2	Action corrective de 2 nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a) rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a) prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	 12658 A
Date de l'évaluation	28/05/2024
Bâtiment	Maison individuelle Villa Karibu 336 bis boulevard de l'Observatoire 06300 NICE
Etage	
Pièce ou zone homogène	Jardin
Elément	Débris multiples de conduits
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Jardin
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche ☒					EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☐	Matériau non dégradé ☐		Risque de dégradation faible ou à terme ☐		EP
			Risque de dégradation rapide ☐		AC1
	Matériau dégradé ☐		Risque faible d'extension de la dégradation ☐		EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐		AC1
		Risque d'extension rapide de la dégradation ☐		AC2	
	Généralisée ☐			AC2	

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	12658 A
Date de l'évaluation	28/05/2024
Bâtiment	Maison individuelle Villa Karibu 336 bis boulevard de l'Observatoire 06300 NICE
Etage	
Pièce ou zone homogène	Jardin
Elément	Débris multiples de plaques
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Jardin
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche ☒	Matériau non dégradé ☐			EP
			Risque de dégradation faible ou à terme ☐	EP
			Risque de dégradation rapide ☐	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☐	Matériau dégradé ☐		Risque faible d'extension de la dégradation ☐	EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation ☐	AC2
		Généralisée ☐		AC2

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	12658 A
Date de l'évaluation	28/05/2024
Bâtiment	Maison individuelle Villa Karibu 336 bis boulevard de l'Observatoire 06300 NICE
Etage	
Pièce ou zone homogène	Jardin
Elément	Conduit de ventilation/Mur d'encein
Matériau / Produit	Amiante ciment
Repérage	A
Destination déclarée du local	Jardin
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche ☒	Matériau non dégradé ☐		Risque de dégradation faible ou à terme ☐		EP
			Risque de dégradation rapide ☐		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☐					
	Matériau dégradé ☐		Risque faible d'extension de la dégradation ☐		EP
		Ponctuelle ☐	Risque d'extension à terme de la dégradation ☐		AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation ☐		AC2
		Généralisée ☐			AC2

ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre des mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales

a) Dangerosité de l'amiante

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésothéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrement important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.

a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret n° 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;
- ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat
Attribué à

Monsieur José DOMINGUES

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/08/2020	02/08/2025
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/11/2020	15/11/2025
Electricité	Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification	31/10/2020	30/10/2025
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/11/2020	15/11/2025
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	03/08/2020	02/08/2025
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	21/11/2020	20/11/2025

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certification-diag



Date : 18/12/2020
Numéro de certificat : 2485026

Jacques MATILLON
Directeur Général

J. Matillon

BUREAU EN CHARGE Bureau Veritas Certification France - 80 avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris La Défense
BUREAU EMETTEUR Bureau Veritas Certification France - 41 chemin des Pajoulers - BP 58 - 69573 Cerdilly Cedex

cofrac



CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 4-0887
portée disponible
sur www.cofrac.fr

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ **Localisation du ou des immeubles bâti(s)**

Département : **ALPES-MARITIMES**

Commune : **NICE (06300)**

Adresse : **336 bis boulevard de l'Observatoire**

Lieu-dit / immeuble : **Villa Karibu**

Réf. Cadastre : **IC - 99-10**

▪ **Désignation et situation du lot de (co)propriété :**

Type d'immeuble : **Maison individuelle**

Date de construction : **2001**

Année de l'installation : **> à 15 ans**

Distributeur d'électricité : **Enedis**

Rapport n° : **AVIGNON-1 12658 ELEC**

La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**

Nom / Prénom :

Adresse :

▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**

Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle : ☒

Autre le cas échéant (préciser) ☐

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ **Identité de l'opérateur :**

Nom : **DOMINGUES**

Prénom : **José**

Nom et raison sociale de l'entreprise : **Conseils Diag**

Adresse : **45 Boulevard François Grosso
06000 NICE**

N° Siret : **80934680200014**

Désignation de la compagnie d'assurance : **GAN ASSURANCE**

N° de police : **181.245.406** date de validité : **01/01/2025**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**, le 31/10/2020, jusqu'au 30/10/2025

N° de certification : **2485026**

RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

Néant

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

N° article (1)	Libellé des anomalies	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)	Observation
B.3.3.6 a2)	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre.	B.3.3.6.1	Alors que des socles de prise de courant ou des CIRCUITS de l'installation ne sont pas reliés à la terre (B.3.3.6 a1), a2 et a3), la MESURE COMPENSATOIRE suivante est correctement mise en œuvre : • protection du (des) CIRCUIT (s) concerné (s) ou de l'ensemble de l'installation électrique par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.	(Anomalie compensée par le point de contrôle B.3.3.6.1)

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (*) **Avertissement:** la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Néant

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<u>Appareil général de commande et de protection</u> Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
<u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u> Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u> Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u> Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
<u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u> Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u> Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
<u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u> Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u> Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u> Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
<u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u> Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **28/05/2024**

Date de fin de validité : **27/05/2027**

Etat rédigé à **NICE** Le **28/05/2024**

Nom : **DOMINGUES** Prénom : **José**


Conseils &
Diagnostics
Immobiliers



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : 24/IMO/1227
Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201 – Février 2016
Date du repérage : 17/12/2024
Heure d'arrivée : 16 h 00
Temps passé sur site : 01 h 30

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Alpes-Maritimes**
Adresse : **336 Boulevard de l'Observatoire**
..... **VILLA KARIBU**

Commune : **06300 NICE**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

..... **Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété**
..... **Section cadastrale IC, Parcelle(s) n° 99-10**

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

- ☐ **Présence de traitements antérieurs contre les termites**
☐ **Présence de termites dans le bâtiment**
☐ **Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006**

Documents fournis:

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (maison individuelle)**
..... **Habitation**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :

..... **Le bien est situé dans une zone soumise à un arrêté préfectoral:**

06300 NICE (Information au 24/10/2024)

Niveau d'infestation faible

Arrêté préfectoral

Liste des arrêtés

26-févr-02 - Arrêté préfectoral - 2002-114

26-sept-16 - Arrêté préfectoral - N°2016-751

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Huissier**

Nom et prénom : **SCP BENABU BAUCHE**

Adresse : **11 Avenue Desambrois**
..... **06000 NICE**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **Mr ARPOURETTES Eric**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **CYRIS Diagnostics Immobiliers**

Adresse : **106 avenue de la Californie**
..... **06200 Nice**

Numéro SIRET : **90031312300011**

Désignation de la compagnie d'assurance : ... **AXA**

Numéro de police et date de validité : **10849111804 - 30/06/2025**

Certification de compétence **2010** délivrée par : **GINGER CATED, le 10/10/2019**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Rez de chaussée - Entrée Dégagement,
Rez de chaussée - Dressing 1,
Rez de chaussée - Escaliers,
Rez de chaussée - Salle de sport,
Rez de chaussée - Dégagement, Placard,
Rez de chaussée - Salle de bain 1,
Rez de chaussée - Wc1,
Rez de chaussée - Buanderie/Dortoir,
Rez de chaussée - Chambre 1,
Rez de chaussée - Salle d'eau1,
Rez de chaussée - Wc2,
Rez de chaussée - Chambre 2,
Rez de chaussée - Salle de bain2,
Rez de chaussée - Wc3,
Rez de chaussée - Chambre 3,placard,
Rez de chaussée - Salle de bain3,
Rez de chaussée - Wc4,
Rez de chaussée - Rangement,

Rez de chaussée - Loggia,
1er étage - Cuisine / Séjour,
1er étage - Dégagement,
1er étage - Wc5,
1er étage - Salle de bain4,
1er étage - Chambre 4,
1er étage - Dressing2,
1er étage - Espace bureau,
1er étage - Arrière-cuisine,
1er étage - Salle d'eau3,
1er étage - Wc6,
1er étage - Balcons,
Rez de jardin - Garage,
Rez de jardin - Chaufferie,
Rez de jardin - Local Piscine,
Rez de jardin - Vide Sanitaire piscine,
Rez de jardin - Abris de jardin,
Rez de jardin - Pool house,
Jardin

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Rez de chaussée		
Entrée Dégagement	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Escaliers	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de sport	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement, Placard	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain 1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Buanderie/Dortoir	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre 1	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau1	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3,placard	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc4	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rangement	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Loggia	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
1er étage		
Cuisine / Séjour	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Wc5	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain4	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing2	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Espace bureau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Arrière-cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau3	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc6	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Balcons	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Béton et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de jardin		
Garage	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Métal	Absence d'indices d'infestation de termites
Chaufferie	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Local Piscine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Vide Sanitaire piscine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Abris de jardin	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Ciment	Absence d'indices d'infestation de termites
Pool house	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Jardin	Sol -	Absence d'indices d'infestation de termites
	Murs -	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicolis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mэрule sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mэрule.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Néant

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses
Général	-	Le diagnostic se limite aux zones rendues visibles et accessibles par le propriétaire Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès

Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Aucun accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique

J. - VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **GINGER CATED 12 avenue Gay Lussac ZAC LA CLEF ST PIERRE 78990 ELANCOURT (détail sur www.info-certif.fr)**

Visite effectuée le **17/12/2024**.

Fait à **NICE**, le **17/12/2024**

Par : Mr **ARPOURETTES Eric**



Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

COURTIER
PROTEXI ASSURANCES
CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
293 COURS DE LA SOMME
33800 BORDEAUX
☎ 05 56 92 71 77
N°ORIAS 07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)
Site ORIAS www.orias.fr



SAS CYRIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS
106 AVENUE DE LA CALIFORNIE

06200 NICE

Votre contrat

Bordeaux, le 02 Juillet 2024

Responsabilité Civile Prestataire

Diagnosticur immobilier et expert

Vos références

Contrat 10849111804

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

SAS CYRIS DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10849111804 ayant pris effet le 23/06/2021 .

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités listées en Annexe A.

ANNEXE - ACTIVITES A

- Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- Le dossier Technique Amiante (DTA),
- Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),

-1-

Vos références

Contrat 10849111804



- Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- L'état relatif à la présence de Termites,
- L'état parasitaire (Mérules, Vrillettes, Lyctus),
- Information sur la présence de Mérule (Loi Alur),
- Le diagnostic Légionelle,
- L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- Le diagnostic humidité,
- La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- Le diagnostic accessibilité handicapé,
- Le diagnostic de la performance numérique (DPN),
- Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, les Constats de ROBIEN,
- Le mesurage de la surface habitable, et d'habitabilité, et PTZ,
- L'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
- L'état des Risques et Pollution ERP,
- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE), et sa Mention,
- L'Audit Energétique Réglementaire, y compris Qualification 8731,
- La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
- La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
- L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
- La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT-2012/2020,
- Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,
- Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des performances et exigences pour les système de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole Ventilation RE 2020,
- Le Diagnostic immobilier de la Conformité, et son Attestation, à la Réglementation Environnementale RE 2020,
- L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
- L'étude thermique réglementaire RT 2005/2012/2020, et bâtiments existants,
- L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
- Les Etats des Lieux : Locatif, celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt, L'Etat de conformité aux normes et critères de décences du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
- L'Assistance à la réception de logement,
- Le Certificat de Luminosité,
- Le Diagnostic et Certificat de Décence et Salubrité, son Constat,
- L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au Permis de Diviser,
- L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan.

DEMEURE EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE, DE BUREAU D'ETUDES ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.

- 2 -

Vos références
Contrat 10849111804



La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		
• Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
• Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
• Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
• Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	500.000 € par année d'assurance dont 300.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont :	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale		
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

La présente attestation est valable du 01/07/2024 au 30/06/2025 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE
Directeur Général Délégué



- 3 -



- CERTIFICAT DE COMPÉTENCES -

Diagnostics Techniques Immobiliers

La certification de compétences de personnes physiques est attribuée
par GINGER CATED à :

ARPOURETTES Eric sous le numéro 2010

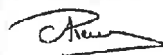
Cette certification concerne les spécialités de diagnostics suivantes :

	Intitulé du type de diagnostic technique immobilier	Date d'effet	Date d'expiration
AMIANTE Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A et B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention	12/04/2024	11/04/2031
AMIANTE MENTION Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Missions de repérage des matériaux et produits des listes A, B et C et évaluations périodiques de l'état de conservation, pour tous types de bâtiments - Examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement	12/04/2024	11/04/2031
ELECTRICITE Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat des installations intérieures d'électricité	02/08/2024	01/08/2031
ENERGIE Renouvellement Selon arrêté du 20 juillet 2023	Diagnostic de performance énergétique	12/04/2024	11/04/2031
ENERGIE MENTION Renouvellement Selon arrêté du 20 juillet 2023	Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	12/04/2024	11/04/2031
GAZ Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat des installations intérieures de gaz	02/08/2024	01/08/2031
PLOMB Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat de risque d'exposition au plomb (CREP)	02/08/2024	01/08/2031
TERMITES Métropole Renouvellement Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment en métropole	10/10/2024	09/10/2031

Ref: 172010A6GC204

Le lundi 17/06/2024

Cécile PIERRE
Directrice de Ginger CATED


DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2406E23520111
établi le : 28/06/2024
valable jusqu'au : 27/06/2034

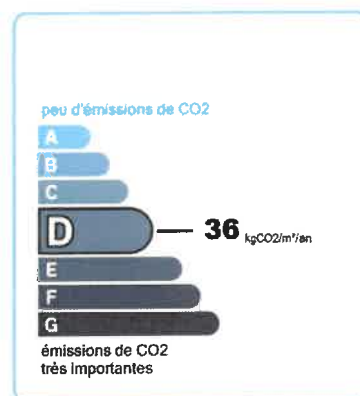
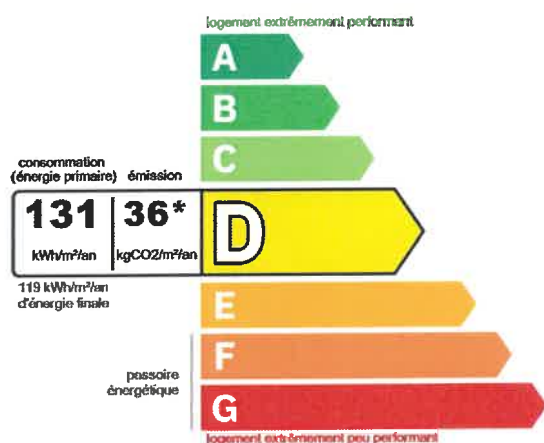
Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : **336 boulevard bis de l'Observatoire, 06300 NICE**
type de bien : **Maison individuelle**
année de construction : **1997**
surface habitable : **334,76 m²**
propriétaire :
adresse :

Performance énergétique et climatique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 12158 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 62997 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3 377 €** et **4 569 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

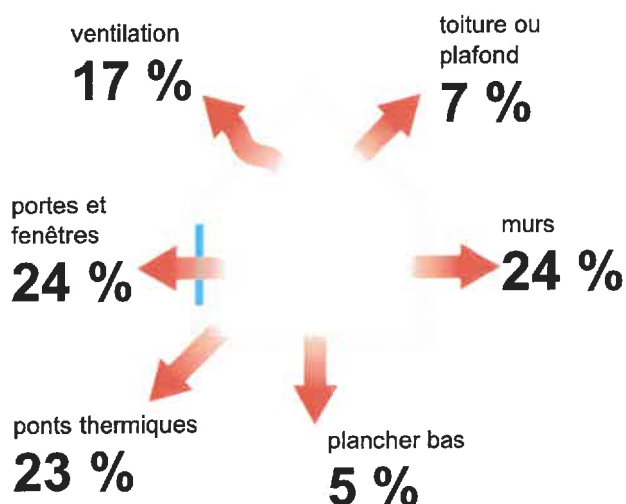
Informations diagnostiqueur

Conseils Diag
45 Boulevard François Grosso
06000 NICE
diagnostiqueur :
NANDA BOUSCATIER

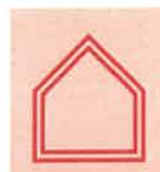
tel : 06.51.98.10.61
email : contact@conseils-diag.com
n° de certification : 17201182
organisme de certification : BUREAU VERITAS
CERTIFICATION



Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



VMC par insufflation de 1982 à 2000

Confort d'été (hors climatisation)*



INSUFFISANT

MOYEN

BON

Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Logement équipé d'une climatisation



La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été **mais augmente les consommations énergétiques du logement.**

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires photovoltaïques



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	fioul	33185 (33185 éf)	Entre 2 579€ et 3 489€	74%
eau chaude sanitaire	fioul	3709 (3709 éf)	Entre 288€ et 390€	9%
refroidissement	électrique	3388 (1473 éf)	Entre 239€ et 323€	8%
éclairage	électrique	1 461 (635 éf)	Entre 103€ et 139€	4%
auxiliaires	électrique	2 400 (1 044 éf)	Entre 168€ et 228€	5%
énergie totale pour les usages recensés		44 143 kWh (40 046 kWh é.f.)	Entre 3 377€ et 4 569€ par an	Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 209,2l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -32,2% sur votre facture **soit -976 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation,

température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C, c'est en moyenne -108% sur votre facture **soit -304 € par an**

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 209,2l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (3-4 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

86l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -32% sur votre facture **soit -107 € par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie

: france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 murs	Mur 6 Sud Béton banché donnant sur Extérieur, isolé Mur 1 Nord Béton banché donnant sur Extérieur, isolé Mur 8 Ouest Béton banché donnant sur Extérieur, isolé	moyenne
 plancher bas	Plancher 1 Dalle béton donnant sur Vide-sanitaire, isolé	bonne
 toiture / plafond	Plafond 1 Dalle béton donnant sur Terrasse, isolé	insuffisante
 portes et fenêtres	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm) avec Fermeture Fenêtres battantes, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 10 mm) Fenêtres battantes, Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 10 mm) Porte Bois Opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière standard Fioul, installation en 2001, individuel sur Plancher chauffant
 eau chaude sanitaire	Chaudière standard Fioul installation en 2001, individuel, production instantanée.
 climatisation	Pac air / air installée en 2010
 ventilation	VMC par insufflation de 1982 à 2000
 pilotage	Chaudière standard : Plancher chauffant : sans régulation pièce par pièce, intermittence central avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 vitrages	Fermer les volets de chaque pièce pendant la nuit
 isolation	Faire vérifier et compléter les isolants par un professionnel

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels montant estimé : 13650 à 26793 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des toiture avec une pente <60° : L'isolation des toitures devrait permettre d'atteindre une résistance thermique minimal au moins égale à 4 m ² .k/W. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher. Si la couche est rapportée à un pare -vapeur, lacérer celui-ci avant la pose de la nouvelle couche.	R = 4m2.k/W
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤ 1,3 W/m ² .K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m ² .K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw < 1,7W/m ² K
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤ 1,3 W/m ² .K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m ² .K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw < 1,7W/m ² K
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤ 1,3 W/m ² .K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un Uw ≤ 1,7 W/m ² .K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,36. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	Uw < 1,7W/m ² K
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un Uw ≤ 1,3 W/m ² .K et un facteur de transmission solaire Sw ≥ 0,3 ou un	Uw < 1,7W/m ² K

■	portes et fenêtres	$U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$
■	portes et fenêtres	Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$
■	portes et fenêtres	Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$
■	portes et fenêtres	Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$
■	portes et fenêtres	Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2\text{.K}$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$
■	portes et fenêtres	Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2\text{K}$

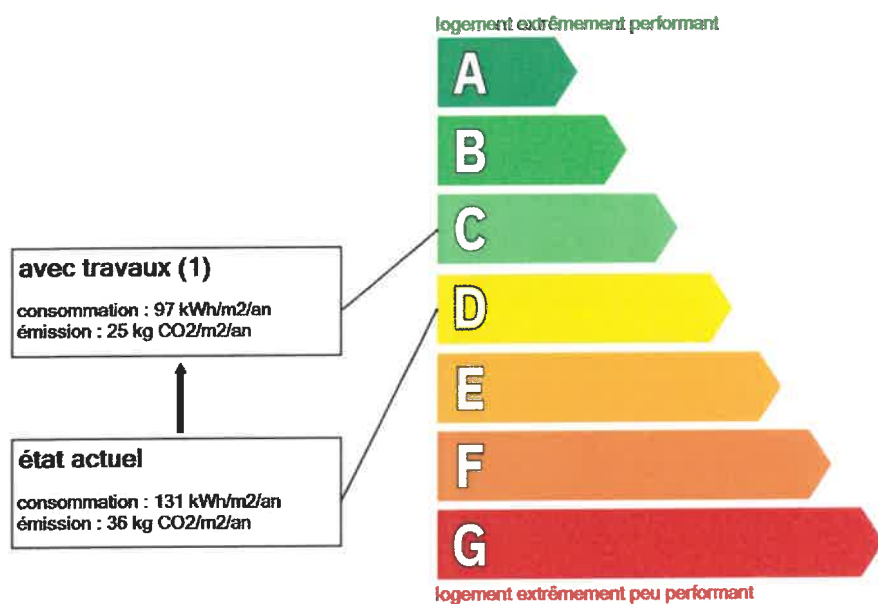
■ ■ portes et fenêtres	(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.	$U_w < 1,7$W/m²K
■ ■ portes et fenêtres	(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.	$U_w < 1,7$W/m²K
■ ■ portes et fenêtres	(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.	$U_w < 1,7$W/m²K
■ ■ portes et fenêtres	(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ W/m².K et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.	$U_w < 1,7$W/m²K

Commentaire:

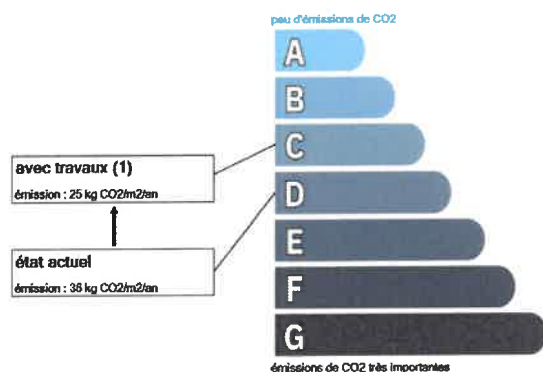
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

france-renov.gouv.fr/aides



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION , 60 avenue du Général de Gaulle 92046 NANTERRE CEDEX

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Référence du DPE : **2406E2352011I**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : **IC-99-10**

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **28/05/2024**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Néant

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Le nouveau moteur de calcul, fourni par les pouvoirs publics et mis en œuvre par les éditeurs de logiciel, pour la réalisation du DPE V3, est d'application obligatoire depuis le 1er juillet 2021, bien qu'étant toujours en cours de validation. Il fait encore l'objet de modifications.

Le diagnostiqueur n'a aucune possibilité d'intervenir sur les calculs réalisés, qui peuvent être imprécis ou erronés et en conséquence décline toute responsabilité s'agissant des étiquettes et des estimations.

Certaines informations comme notamment la surface habitable de l'immeuble, le nombre de logements dans l'immeuble, le nombre de niveaux, la puissance nominale de la chaudière, la surface de l'immeuble, la puissance de la veilleuse, le nombre de niveaux associés à la chaudière, l'épaisseur de l'isolation, peuvent modifier le résultat du DPE, étant précisé que cette liste n'est pas exhaustive.

Ces informations devant être fournies par le propriétaire, celles-ci sont renseignées sur le diagnostic selon ses déclarations.

La responsabilité du diagnostiqueur ne saurait donc être engagée si celles-ci sont erronées ou imprécises.

généralités

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Département			06 - Alpes Maritimes
Altitude		donnée en ligne	307
Type de bien		observée ou mesurée	Maison Individuelle
Année de construction		valeur estimée	1997
Surface habitable du logement		observée ou mesurée	334,76
Nombre de niveaux du logement		observée ou mesurée	2
Hauteur moyenne sous plafond		observée ou mesurée	2,69

enveloppe

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Mur 1	Surface	observée ou mesurée	100,82 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	22,5 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	valeur par défaut	1989 à 2000
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Doublage	observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 2	Surface	observée ou mesurée	70,4 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	observée ou mesurée	22,5 cm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1989 à 2000
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
Mur 3	Surface	 observée ou mesurée	13,17 m²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	22,5 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1989 à 2000
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Mur 4	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	11,21 m²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	22,5 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1989 à 2000
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Mur 5	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	58,62 m²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	22,5 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1989 à 2000
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Garage
Mur 6	Surface Aiu	 observée ou mesurée	58,62 m²
	Surface Aue	 observée ou mesurée	8 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 valeur par défaut	Oui
	Doublage	 observée ou mesurée	absence de doublage
	Surface	 observée ou mesurée	206,13 m²
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	22,5 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Année isolation	 valeur par défaut	1989 à 2000

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Mur 7	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée Non
	Inertie	observée ou mesurée Légère
	Doublage	observée ou mesurée absence de doublage
	Surface	observée ou mesurée 7,73 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée Béton banché
	Epaisseur mur	observée ou mesurée 22,5 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée Oui
	Année isolation	✗ valeur par défaut 1989 à 2000
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée Non
	Inertie	observée ou mesurée Légère
	Type de local non chauffé adjacent	observée ou mesurée Garage
	Surface Aiu	observée ou mesurée 7,73 m²
	Surface Aue	observée ou mesurée 6 m²
	Etat isolation des parois du local non chauffé	✗ valeur par défaut Oui
	Doublage	observée ou mesurée absence de doublage
Mur 8	Surface	observée ou mesurée 90,3 m²
	Matériau mur	observée ou mesurée Béton banché
	Epaisseur mur	observée ou mesurée 22,5 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée Oui
	Année isolation	✗ valeur par défaut 1989 à 2000
	Bâtiment construit en matériaux anciens	observée ou mesurée Non
	Inertie	observée ou mesurée Légère
	Doublage	observée ou mesurée absence de doublage
Plafond 1	Surface	observée ou mesurée 175,72 m²
	Type	observée ou mesurée Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée Oui
	Année isolation	✗ valeur par défaut 1989 à 2000
	Inertie	observée ou mesurée Légère
Plancher 1	Surface	observée ou mesurée 175,72 m²
	Type de plancher bas	observée ou mesurée Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée Oui
	Année isolation	✗ valeur par défaut 1989 à 2000
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée 53 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée 175,72 m²
	Inertie	observée ou mesurée Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée Vide-sanitaire
Fenêtre 1	Surface de baies	observée ou mesurée 14,17 m²

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,79 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	4,03 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	10 mm
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Type ouverture	Fenêtres coulissantes
	Type volets	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	Nord
	Type de masque proches	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Absence de masque lointain
	Présence de joints	Non
Fenêtre 4	Surface de baies	3,14 m ²
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	10 mm
	Présence couche peu émissive	Non
	Gaz de remplissage	Air
	Double fenêtre	Non
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur
	Type ouverture	Fenêtres coulissantes
	Type volets	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	Nord
	Type de masque proches	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Absence de masque lointain
	Présence de joints	Non
Fenêtre 5	Surface de baies	9,41 m ²
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	10 mm
	Présence couche peu émissive	Non
	Gaz de remplissage	Air
	Double fenêtre	Non
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison ≥ 75°)
	Type menuiserie	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur
	Type ouverture	Fenêtres coulissantes
	Type volets	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	Sud
	Type de masque proches	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Absence de masque lointain
	Présence de joints	Non
Fenêtre 6	Surface de baies	3,14 m ²
	Type de vitrage	Double vitrage vertical

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée 10 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	observée ou mesurée Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée Fenêtres coulissantes
	Type volets	observée ou mesurée Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
	Surface de baies	observée ou mesurée 3 m ²
Fenêtre 7	Type de vitrage	observée ou mesurée Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée 10 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	observée ou mesurée Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée Fenêtres coulissantes
	Type volets	observée ou mesurée Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
Fenêtre 8	Surface de baies	observée ou mesurée 20,16 m ²
	Type de vitrage	observée ou mesurée Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée 10 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	observée ou mesurée Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée Fenêtres coulissantes

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
	Type volets	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	Sud
	Type de masque proches	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Absence de masque lointain
	Présence de joints	Non
Fenêtre 9	Surface de baies	4,03 m ²
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	10 mm
	Présence couche peu émissive	Non
	Gaz de remplissage	Air
	Double fenêtre	Non
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur
	Type ouverture	Fenêtres coulissantes
	Type volets	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	Sud
	Type de masque proches	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Absence de masque lointain
	Présence de joints	Non
	Surface de baies	4,03 m ²
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	10 mm
	Présence couche peu émissive	Non
	Gaz de remplissage	Air
	Double fenêtre	Non
	Inclinaison vitrage	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	Nu intérieur
	Type ouverture	Fenêtres coulissantes
	Type volets	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	Sud
	Type de masque proches	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	Absence de masque lointain
	Présence de joints	Non
Fenêtre 11	Surface de baies	4,66 m ²
	Type de vitrage	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	10 mm

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 12	Surface de baies	 observée ou mesurée	3,58 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres coulissantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Type de masque proches	 observée ou mesurée	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	 observée ou mesurée	Absence de masque lointain
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Fenêtre 13	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,95 m ²
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	10 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Fenêtre 14	Orientation des baies	observée ou mesurée Sud
	Type de masque proches	observée ou mesurée Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
	Surface de baies	observée ou mesurée 0,36 m²
	Type de vitrage	observée ou mesurée Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée 10 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	observée ou mesurée Menuiserie métallique sans rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée Ouest
	Type de masque proches	observée ou mesurée Absence de masque proche
	Type de masques lointains	observée ou mesurée Absence de masque lointain
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
Porte 1	Type de menuiserie	observée ou mesurée Bois
	Type de porte	observée ou mesurée Opaque pleine
	Surface	observée ou mesurée 2 m²
	Présence de joints	observée ou mesurée Non
Linéaire Plancher 1 Mur 1	Type de pont thermique	observée ou mesurée Plancher bas - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée Plancher 1 : ITE Mur 1 : ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 21,99 m
Linéaire Plancher 1 Mur 2	Type de pont thermique	observée ou mesurée Plancher bas - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée Plancher 1 : ITE Mur 2 : ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 12,8 m
Linéaire Plancher 1 Mur 3	Type de pont thermique	observée ou mesurée Plancher bas - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée Plancher 1 : ITE Mur 3 : ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 22,9 m
Linéaire Plancher 1 Mur 4	Type de pont thermique	observée ou mesurée Plancher bas - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée Plancher 1 : ITE Mur 4 : ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 2,69 m
Linéaire Plancher 1 Mur 5	Type de pont thermique	observée ou mesurée Plancher bas - Mur
	Type isolation	observée ou mesurée Plancher 1 : ITE Mur 5 : ITI
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée 22,9 m

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Plancher 1 Mur 6	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITE Mur 6 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	22,9 m
Linéaire Plancher 1 Mur 7	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITE Mur 7 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,02 m
Linéaire Plancher 1 Mur 8	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plancher 1 : ITE Mur 8 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,93 m
Linéaire Mur 1 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	21,99 m
Linéaire Mur 2 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	12,8 m
Linéaire Mur 3 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	22,9 m
Linéaire Mur 4 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 5 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	22,9 m
Linéaire Mur 6 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	22,9 m
Linéaire Mur 7 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,02 m
Linéaire Mur 8 (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,93 m
Linéaire Mur 1 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	21,99 m
Linéaire Mur 2 (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire lourd - Mur lourd
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Mur 3 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	12,8 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée
	Type isolation	observée ou mesurée
Linéaire Mur 4 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	22,9 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée
	Type isolation	observée ou mesurée
Linéaire Mur 5 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	2,69 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée
	Type isolation	observée ou mesurée
Linéaire Mur 6 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	22,9 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée
	Type isolation	observée ou mesurée
Linéaire Mur 7 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	3,02 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée
	Type isolation	observée ou mesurée
Linéaire Mur 8 (vers le bas)	Longueur du pont thermique	9,93 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée
	Type isolation	observée ou mesurée
Linéaire Plafond 1 Mur 1	Longueur du pont thermique	22,9 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée
	Type isolation	observée ou mesurée
Linéaire Plafond 1 Mur 2	Longueur du pont thermique	12,8 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée
	Type isolation	observée ou mesurée
Linéaire Plafond 1 Mur 3	Longueur du pont thermique	22,9 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée
	Type isolation	observée ou mesurée
Linéaire Plafond 1 Mur 4	Longueur du pont thermique	2,69 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée
	Type isolation	observée ou mesurée
Linéaire Plafond 1 Mur 5	Longueur du pont thermique	22,9 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée
	Type isolation	observée ou mesurée
Linéaire Plafond 1 Mur 6	Longueur du pont thermique	22,9 m
	Type de pont thermique	observée ou mesurée
	Type isolation	observée ou mesurée
	Type de pont thermique	observée ou mesurée

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Plafond 1 Mur 7	Type isolation	 observée ou mesurée	Plafond 1 : ITE Mur 7 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,02 m
Linéaire Plafond 1 Mur 8	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	Plafond 1 : ITE Mur 8 : ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,93 m
Linéaire Mur 1 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,5 m
Linéaire Mur 2 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,5 m
Linéaire Mur 3 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 4 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,5 m
Linéaire Mur 6 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,13 m
Linéaire Mur 8 (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,13 m
Linéaire Mur 1 (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,5 m
Linéaire Mur 2 (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,5 m
Linéaire Mur 3 (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,69 m
Linéaire Mur 4 (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,5 m
Linéaire Mur 6 (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,13 m

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Mur 8 (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	9,13 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	34,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 2 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,08 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 3 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,08 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 4 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,28 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 5 Mur 3	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	21,84 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 6 Mur 3	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation	 observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,28 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 7 Mur 3	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	12 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 8 Mur 3	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	31,44 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 9 Mur 3	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	8,08 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 10 Mur 3	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	8,08 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 11 Mur 3	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	8,64 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 12 Mur 4	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur
	Type isolation	ITI
	Longueur du pont thermique	12,16 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	Non
	Position menuiseries	Nu intérieur
	Type de pont thermique	Menuiseries - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée		valeur renseignée
Linéaire Fenêtre 13 Mur 6	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	7,08 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 14 Mur 8	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	2,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte 1 Mur 1	Type de pont thermique		observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Type isolation		observée ou mesurée	ITI
	Longueur du pont thermique		observée ou mesurée	5,31 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie		observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries		observée ou mesurée	Nu intérieur

Fiche technique du logement (suite)

équipements

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Chaudière standard	Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée
	Type générateur	observée ou mesurée
	Surface chauffée	observée ou mesurée
	Année d'installation	observée ou mesurée
	Energie utilisée	observée ou mesurée
	Présence d'une ventouse	observée ou mesurée
	QP0	✗ valeur par défaut
	Pn	✗ valeur par défaut
	Rpn	✗ valeur par défaut
	Rpint	✗ valeur par défaut
	Présence d'une veilleuse	observée ou mesurée
	Type émetteur	observée ou mesurée
	Surface chauffée par émetteur	observée ou mesurée
	Type de chauffage	observée ou mesurée
	Équipement d'intermittence	observée ou mesurée
	Présence de comptage	observée ou mesurée
Chaudière standard Fioul	Type générateur	observée ou mesurée
	Type production ECS	observée ou mesurée
	Pièces alimentées contiguës	observée ou mesurée
	Production en volume habitable	observée ou mesurée
Pac air / air	Surface habitable refroidie	observée ou mesurée
	Année installation équipement	observée ou mesurée
	Energie utilisée	observée ou mesurée
Ventilation	Type de ventilation	observée ou mesurée
	Année installation	document fourni
	Plusieurs façades exposées	observée ou mesurée



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
336 BOULEVARD DE L'OBSERVATOIRE 06300 NICE

Adresse: 336 Boulevard de l'Observatoire 06300 NICE
Coordonnées GPS: 43.71840947611804, 7.306956946849824
Cadastre: IC100, IC99

Commune: NICE
Code Insee: 06088

Reference d'édition: 2984138
Date d'édition: 17/12/2024

Vendeur:

Acquéreur:



PEB : NON

Radon : NIVEAU 1

368 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 4

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Type	Exposition	Plan de prevention		
Informatif PEB	NON	Le bien n'est pas situé dans un zonage réglementaire du plan d'exposition au bruit		
PPR Naturel SEISME	OUI	Zonage réglementaire sur la sismicité : Niveau 4		
PPR Naturel RADON	OUI	Commune à potentiel radon de niveau 1		
Informatif Sols Argileux	OUI	Niveau de risque : Moyen Une étude géotechnique est obligatoire sur cette parcelle en cas de construction ou modification du Bati. (Loi ELAN, Article 68)		
		Inondation	Approuvé	1999-11-16
		Paillons - pays niçois		
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	1999-11-16
		✓ Paillons - pays niçois		
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	2011-04-18
		✓ Var (basse vallée)		
PPR Naturels Inondation	NON	Inondation	Approuvé	2013-06-24
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Approuvé	2013-06-24
		✓		
		Inondation	Prescrit	2020-03-25
		Paillon		
		Inondation Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau	Prescrit	2020-03-25
		Paillon		
PPR Naturels Feu de forêt	OUI	Feu de forêt	Approuvé	2017-02-06
		Mouvement de terrain	Approuvé	2008-12-04
PPR Naturels Mouvement de terrain	NON	Mouvement de terrain Affaissements et effondrements (cavités souterraines)	Approuvé	2008-12-04
		Mouvement de terrain	Approuvé	2020-03-15
PPR Naturels Séisme	OUI	Séisme	Approuvé	2019-01-27
PPR Miniers	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Miniers		
PPR Technologiques	NON	La commune ne dispose d'aucun plan de prevention des risques Technologiques		

"Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr" article R.125-25

DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES ET REFERENCES

<https://www.info-risques.com/short/> **GSAGG**

En cliquant sur le lien suivant ci-dessus, vous trouverez toutes les informations préfectorales et les documents de références et les annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

Etat des risques

Etat des risques, pollutions et sols en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du code de l'environnement MTECT / DGPB juin 2024

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être joint en annexe du contrat de vente d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire ou de l'acte authentique.

Adresse de l'immeuble ou parcelle(s) concernée(s)		Code postal	Nom de la commune	
336 Boulevard de l'Observatoire		06300	NICE	
IC100, IC99				
Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS				
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☒ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐		date 2017-02-06		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:		Feu de forêt		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		oui ☒ non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐ non ☐		
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS				
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☒ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐		date 2019-01-27		
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés au risque:		Séisme		
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN		oui ☐ non ☒		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERS				
prescrit ⁽¹⁾ ☐ anticipé ⁽²⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐		date		
Si oui, les risques miniers pris en considération sont liés au risque:				
L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM		oui ☐ non ☐		
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)				
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES				
prescrit ⁽¹⁾ ☐ approuvé ⁽³⁾ ☐ approuvé et en cours de révision ⁽⁴⁾ ☐		date		
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans le règlement du PPRT ou, à défaut, dans l'arrêté de prescription, sont liés à :				
effet toxique ☐ effet thermique ☐ effet surpression ☐				
L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement		oui ☐ non ☐		
L'immeuble est situé en zone de prescription		oui ☐ non ☐		
si la transaction concerne un logement, l'ensemble des travaux prescrits ont été réalisés		oui ☐ non ☐		
si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location ⁽⁵⁾		oui ☐ non ☐		
Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire				
L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en				
zone 1 très faible ☐ zone 2 faible ☐ zone 3 modérée ☐ zone 4 moyenne ☒ zone 5 forte ☐				
Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon				
L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3				
oui ☐ non ☒				
Information relative à la pollution des sols				
Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)				
oui ☐ non ☒				
Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*				
L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*				
naturelle, minière ou technologique				
oui ☐ non ☐				
Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)				
L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au RTC et listée par décret n° 2022-750 du 29 avril 2022				
oui ☐ non ☒				
L'immeuble est situé dans une zone exposée au RTC identifiée par un document d'urbanisme.				
Si oui, l'horizon temporel d'exposition au RTC est:				
d'ici à 30 ans ☐		compris entre 30 et 100 ans ☐		
L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone				
oui ☐ non ☐				
L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser				
oui ☐ non ☐				
Documents à fournir obligatoirement				
☒ un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire				
☒ un extrait du règlement concernant le bien				
☒ la fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr				
☐ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité				
vendeur		Date / Lieu		acquéreur
Signature:		Le, 17/12/2024 Fait à NICE		Signature:

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription (2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les agglomérations immobilières et biens immobiliers en milieu littoral (3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme (4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) soumis à la commission départementale de prévention des risques (CDPR) (5) Information non obligatoire au titre de l'information acquiescente locataire mais fortement recommandée

*Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr article R.125-25

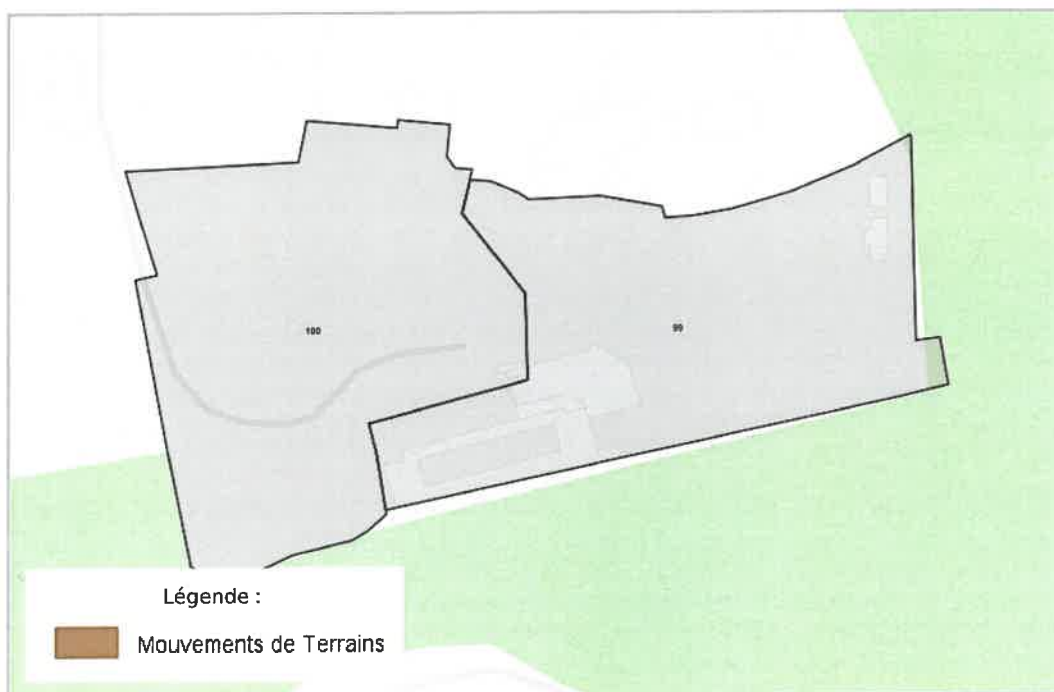
CARTOGRAPHIE DES INONDATIONS

IC100 - IC99



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS

IC100 - IC99



CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (CARRIÈRE)

IC100 - IC99



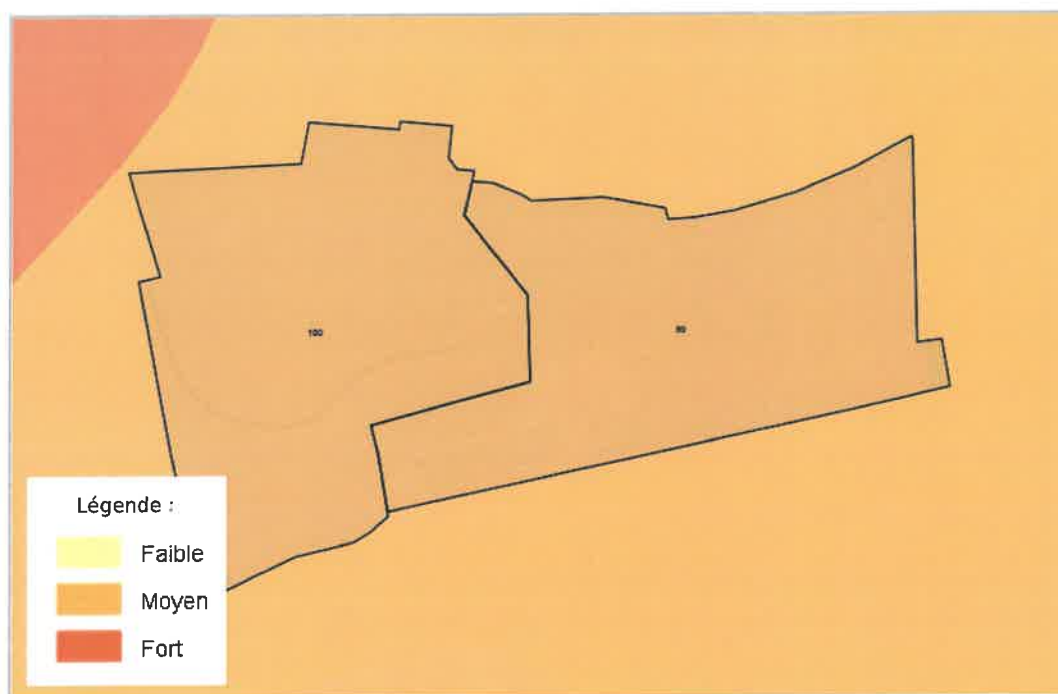
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (MINES)

IC100 - IC99



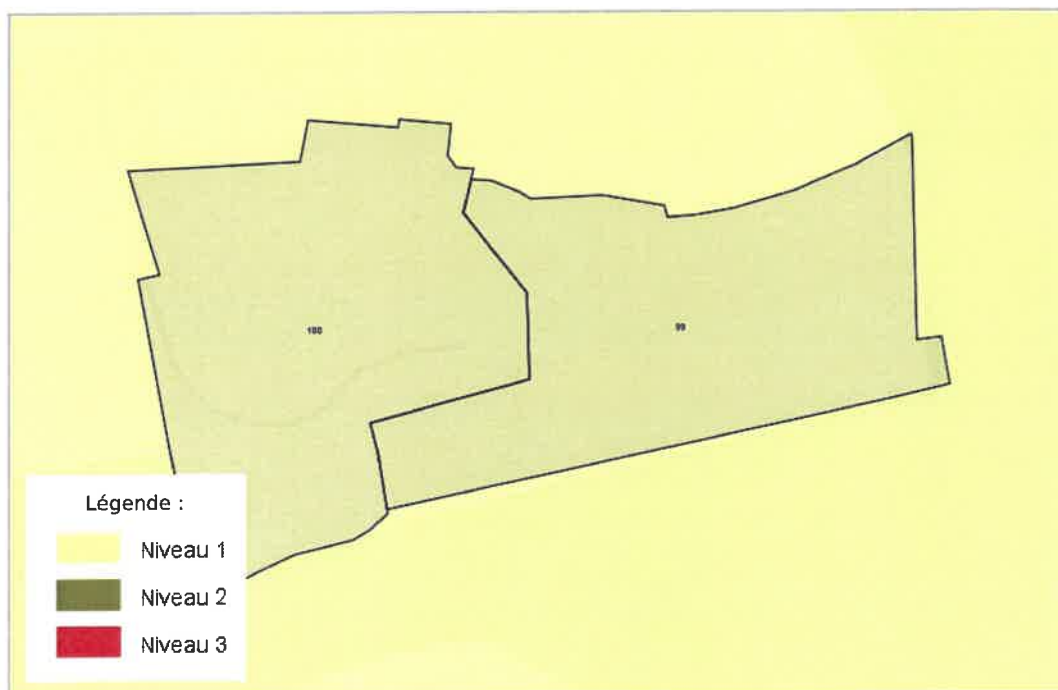
CARTOGRAPHIE DES MOUVEMENTS DE TERRAINS (ARGILES)

IC100 - IC99

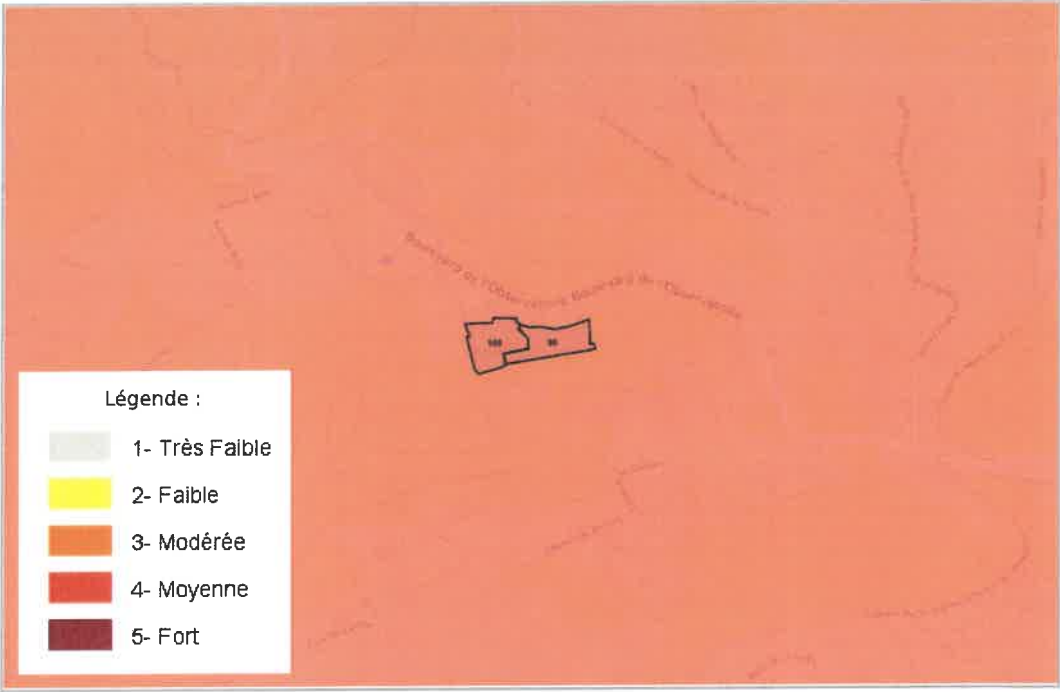


RADON

IC100 - IC99

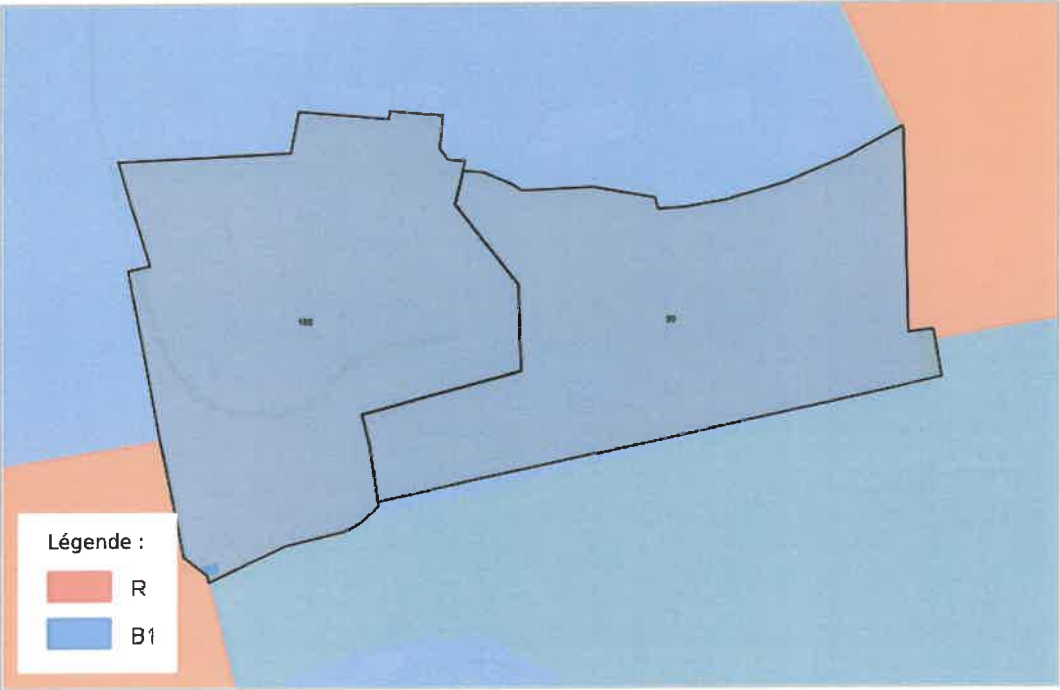


CARTOGRAPHIE DES ZONES SISMIQUES

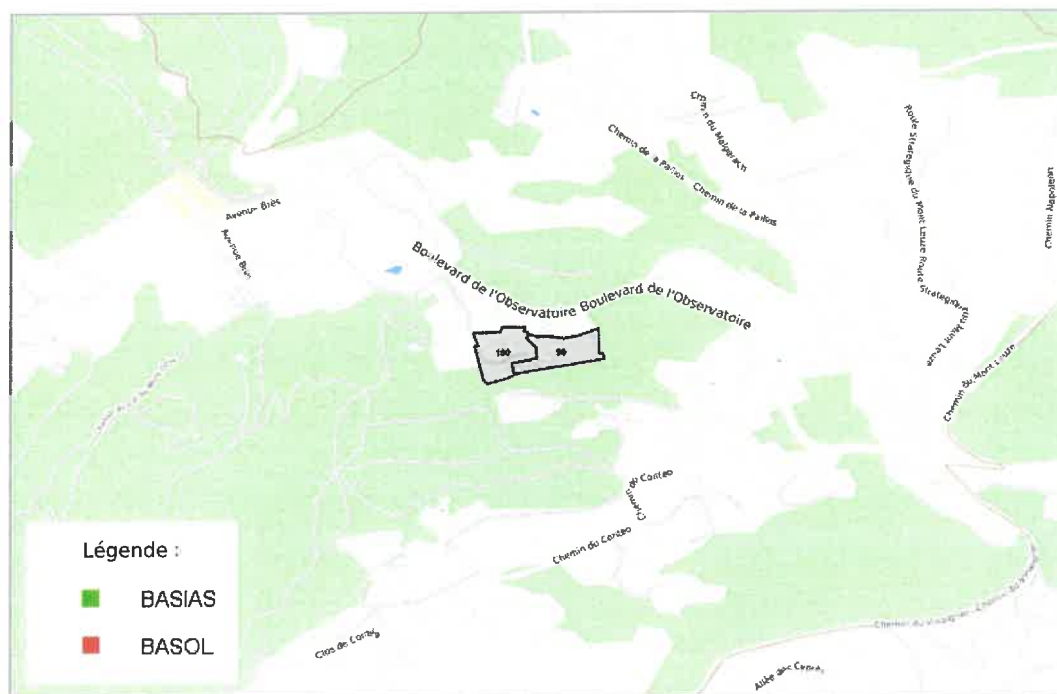


CARTOGRAPHIE FEU DE FORÊTS

IC100 - IC99



CARTOGRAPHIE DE POLLUTION DES SOLS (BASOL / BASIAS)



Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112 -3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Cet état, à remplir par le vendeur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

336 Boulevard de l'Observatoire / Parcelles: IC100
- IC99

code postal ou Insee

06300

commune

NICE

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB

1

oui

non

X

révisé

approuvé

date

1

Si oui, nom de l'aérodrome:

2

oui

non

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation

2

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

oui

non

■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB

1

oui

non

révisé

approuvé

date

1

Si oui, nom de l'aérodrome:

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

> L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

1
zone A
très forte

2
zone B
forte

3
zone C
modérée

4
zone D
faible

1

(intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

2

(entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

3

(entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

4

(entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts. (et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene: Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante: <https://www.geoportail.gouv.fr/>

vendeur

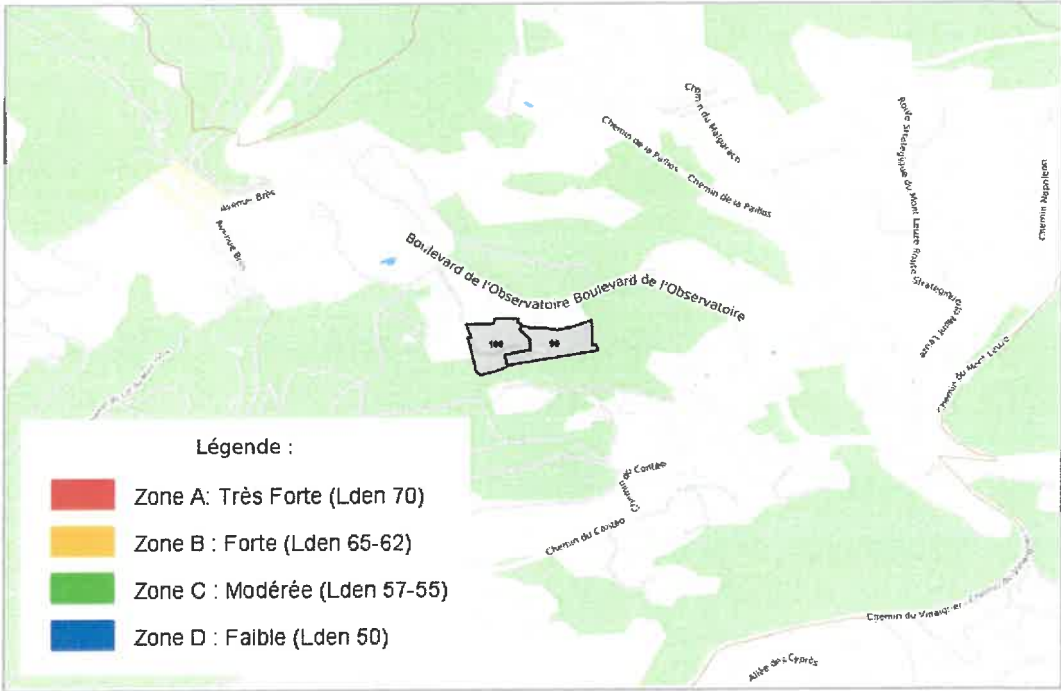
date / lieu

acquéreur

17 décembre 2024 / NICE

information sur les nuisances sonores aériennes
pour en savoir plus, consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire
<https://www.ecologie-solidaire.gouv.fr/>

PLAN D'EXPOSITION AUX BRUITS (PEB)



LISTE DES SITES BASIAS (À MOINS DE 500 MÈTRES)
BASE DE DONNÉES DES SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES

La liste suivante contient des sites BASIAS qui ne peuvent être localisés avec précision

SSP3980974
avenue Cagnolli NICE

SSP3979761
NICE

SSP3983013
Chemin Crémat de NICE

SSP3982438
19 route Levens de NICE

SSP3979542
NICE

SSP3981585 ESSO STANDARD
NICE

SSP3980682 Société CLERISSI et TEISSEIRE
rue Fossat Vincent NICE

SSP3982570
4 bis avenue Mirabeau NICE

SSP3983145
NICE

SSP3979499 Compagnie générale des Pétroles
NICE

SSP3981587 SOCIETE AIR TOTAL France
NICE

SSP3979933
NICE

SSP3980486 Hôtel o' Connor
rue Congrès du NICE

SSP3982729 SOCIETE DIDIER MECANIQUE
NICE

SSP3981956 5 A SEC
34 boulevard Jean Jaurès NICE

SSP3981339 Société FAEMA-France
avenue Trident du NICE

SSP3982742 S. A. CARLONE MAZOUT
Vallon Sabatier NICE

SSP3981890
66 Chemin Moulins des NICE

SSP3983079 BLANCHISSERIE - TEINTURERE DU MIDI
422 boulevard Madeleine de la NICE

SSP3982249 S. A. FINA France
boulevard Comte de Falicon NICE

SSP3983087
44 avenue Cyrille Besset NICE

SSP3980274
avenue Acfasias des - avenue des Palmiers NICE

SSP3983105 S. A. R. L. DALBERA FRERES
Chemin Château Saint Pierre du NICE

SSP3983277 S. A. R. L. PALLADIUM AUTOMOBILE
Impasse Palladium NICE

SSP3980287
avenue Simone NICE

SSP3981437
route Marseille de NICE

SSP3981499 Société ESSO Standard
avenue Borriglione NICE

SSP3981637
104 boulevard Saint Roch de NICE

SSP3979820
NICE

SSP3982593 LABORATOIRES PHAGOGENE
408 boulevard Madeleine de la NICE

SSP3979797
NICE

SSP3979538 Société des établissement Frassinnet et compagnie "Teintureries Blanchisseries la méditerranée"
39 route Corniche de la NICE

SSP3979780
avenue René Maurice NICE

SSP3979903
NICE

SSP3980100
NICE

SSP3980477 Compagnie des taxis Transports
76 avenue Acasias NICE

SSP3981020 Compagnie méridionales des pétroles
NICE

SSP3982733
rue Gare Sud de la NICE

SSP3980009
Quai Entrecasteaux d' NICE

SSP3981288
rue Léotardi NICE

SSP3982620 SOCIETE NICOISE DE MAGASINS
105 route Marseille de NICE

SSP3979904 Société La Niçoise
rue Feber NICE

SSP3982856
NICE

SSP3980398 Société Immobilière du Super Nice
boulevard Righi NICE

SSP3982571
11 rue Colonel Guide NICE

SSP3979919
avenue Ansaldi NICE

SSP3981565
40 rue Louis De Coppet NICE

SSP3983146
NICE

SSP3981748
9 Chemin Bellet NICE

SSP3980098 S. A. DES ETABLISSEMENTS EMILE PARIS
NICE

SSP3983413 GROUPEMENT PETROLIERS
NICE

SSP3982088
31 rue Feber NICE

SSP3981533
avenue Colombo NICE

SSP3980068
NICE

SSP3982303 S. A. R. L. ECLAIR PRESSING
Rond point Saint Sylvestre NICE

SSP3983344
2 avenue Général Leclerc du NICE

SSP3981792 SA Antar Pétroles de l'Atlantique
NICE

SSP3979706
NICE

SSP3982023
NICE

SSP3983276 S. C. I. KARIC
route Cimetière de l'Est du NICE

SSP3980231
NICE

SSP3980653
NICE

SSP3981467 Société Socony Vacuum française
Place Defly NICE

SSP3981546
110 avenue Saint Lambert NICE

SSP3979817
Chemin Roquebillière de NICE

SSP3980020 Restaurant - Huiles et Essence
route Puget-Théniers NICE

SSP3979795
route Fabron St Antoine NICE

SSP3979544 S. A. des Produits Chimiques du Littoral
avenue Saint Barthélémy NICE

SSP3979710 Société Anonyme des Huileries Félix AUDEMARD
NICE

SSP3979869 Société en Nom Collectif GUGURNO et RIBICHESI
NICE

SSP3980074 Garage CORSI
avenue Saint Joseph NICE

SSP3980362
Place Quatres Chemins des NICE

SSP3980674
39 rue Louis de Coppet NICE

SSP3981022 Société générale des huiles de pétroles
Promenade Anglais des NICE

SSP3981914 SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE ET HORTICOLE DE NICE
boulevard Central NICE

SSP3982403 SOCIETE MOBIL OIL FRANCAISE
avenue Désambrois NICE

SSP3983114 SOCFRA
avenue Jean de la Fontaine NICE

SSP3983409
480 boulevard Madeleine NICE

SSP3979502
NICE

SSP3979506
NICE

SSP3979284
route Turin de NICE

SSP3979508
NICE

SSP3979511
NICE

SSP3979620
rue Clément Roassal, - Palais de l'Industrie NICE

SSP3979759 Société S. A. N. T. A.
avenue Saint Barthélémy NICE

SSP3979964 Succursale de Nice des Grands Magasins "Aux Galeries Lafayette"
60 Chemin Roquebillière NICE

SSP3980014 S.A des Chaix Lympia
45 boulevard Impératrice de Russie NICE

SSP3980097
rue Cafarelli NICE

SSP3981092 Compagnie Générale des Eaux
NICE

SSP3981070
71 route Marseille de NICE

SSP3981077
59 route Levens de NICE

SSP3981328
NICE

SSP3981426 Société Immobilière de La Californie
Promenade Anglais Prolongée des - California Park NICE

SSP3981588 SOCIETE ELF U. I. P.
NICE

SSP3981590 Société ALMES
135 avenue Acasias des NICE

SSP3982437 S. A. EUROPCARS COTE D'AZUR
45 route Marseille de NICE

SSP3982619 TOTAL COMPAGNIE FRANCAISE DE RAFFINAGE
avenue Paul Arène NICE

SSP3982958 GROUPE GAZIER MEDITERRANEE II POUR GAZ DE France
Digue Français des NICE

SSP3983204 S. A. FRANCAISE DES PETROLES B, P.
NICE

SSP3983385
Quartier Ariane de l' NICE

SSP3979610 Compagnie industrielle des pétroles
rue Roquebillière de - Nice NICE

SSP3979639
NICE

SSP3979707 Société "Bicchi de Danksza et Compagnie"
5 rue Escarène de NICE

SSP3979864
avenue Lorenzi NICE

SSP3979900 Industrie des Huiles Minérales-Société Anonyme des Pétroles Jupiter
NICE

SSP3979945
14 rue Ferber NICE

SSP3980109
rue Utelle d' NICE

SSP3980276
boulevard Pierre Sola NICE

SSP3980775
Chemin Sablières des NICE

SSP3981069
NICE

SSP3981125
95 boulevard Gorges du vallon obscur des NICE

SSP3981234 Etablissement René Mellerio
rue Soleau NICE

SSP3981245 Société H. De GAGLIARDI
21 Chemin Roquebillière NICE

SSP3981602 Construction Caltex S.A.F
route Marseille de NICE

SSP3982170 S. A. R. L. LABORATOIRES PHAGOGENE
62 Chemin Rural NICE

SSP3983111
7 rue Grebasse NICE

SSP3983387 S. A. ETS RESISTEX
Chemin Château Saint Pierre du NICE

SSP3979496
NICE

SSP3979505
NICE

SSP3980546 SOCIETE DEMARAIS FRERES
NICE

SSP3979507
NICE

SSP3979510
NICE

SSP3979536
Place Bellevue - Nice NICE

SSP3979731
NICE

SSP3979902
NICE

SSP3979999
Chemin Arbre de l' NICE

SSP3980096
rue Auguste Gal NICE

SSP3980784
NICE

SSP3981015
35 Chemin Roquebillière de NICE

SSP3981072
8 Place Riquier NICE

SSP3981327
rue Deudon NICE

SSP3981345 SRL Ets AUGIER
13 rue Soleau, (ex7) NICE

SSP3981431 Etablissement Nicedoc
Quartier Pasteur NICE

SSP3981589
77 route Marseille de NICE

SSP3981909 SOCIETE AVIS NICE
NICE

SSP3982549
406 boulevard Madeleine NICE

SSP3982756 S. A. EUROPEAR
NICE

SSP3982962
Quai Galliéri NICE

SSP3983384
14 avenue Oliviers des NICE

SSP3982383
Chemin Moulins et des Jarres des NICE

SSP3979619 Société Cannoise de Matériaux, Société à Responsabilité Limitée
rue Italie d' NICE

SSP3979641
boulevard Sainte Agathe NICE

SSP3979779
9 rue Croix de Marbre de la NICE

SSP3979884 DESMARAIS Frères
NICE

SSP3979942
39 boulevard Imprétrice de Russie de l' NICE

SSP3979986 SA La Provençale
39 Chemin Roquebillière de NICE

SSP3980176 Société Solcilland et Aulanier
rue Paul Brodon NICE

SSP3980727
avenue Ray du NICE

SSP3980777
avenue Saint Barthélémy NICE

SSP3981073
NICE

SSP3981168
NICE

SSP3981244
route Turin de NICE

SSP3981517 Société Bernardi frères
avenue Louis Génari NICE

SSP3981531 Société "Azur Auto"
rue Fr. Pellois NICE

SSP3981561 Société de la Teinturerie Impérator
NICE

SSP3981569 Gaz de France
NICE

SSP3981710 SOCIETE DE PRODUCTION INDUSTRIELLE
Chemin Château Saint Pierre du NICE

SSP3982087 S. A. R. L. SOLEAU
10 rue Soleau NICE

SSP3982326 S. A. R. L. ART ET LUMINAIRES
Chemin Canta Galet NICE

SSP3982473 S. A. R. L. ELECTRO-ZINGAGE
Chemin Moulin d'Eze du NICE

SSP3982920 SOCIETE CYLINDRAGE DU LITTORAL
Chemin Terron de NICE

SSP3982986 SOCIETE INTERCASSE
Chemin Sablières des NICE

SSP3983222 SOCIETE DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN
NICE

SSP3983224 S. A. COMPAGNIE FRANCAISE DE RAFFINAGE
route Turin de NICE

SSP3980954 S.A,R,L "Les Transports Routiers"
boulevard Corbella NICE

SSP3981538
NICE

SSP3981819
Chemin Moulins et des Jarres des NICE

SSP3982154 S. A. CALTEX S. A. F.
boulevard Madeleine NICE

SSP3982214 SOCIETE CONTE PERE ET FILS
30 rue Fontaine NICE

SSP3983019
121 avenue Acacias NICE

SSP3980038
NICE

SSP3980151
rue Lafayette NICE

SSP3979609 Société Kodak
13 avenue Victoire de la NICE

SSP3979616
NICE

SSP3979801 Hôtel Beau Site
NICE

SSP3979895
NICE

SSP3979909
avenue Cyrille Besset NICE

SSP3979929
Restaurant Belli Partido NICE

SSP3979970 S.A. TRANSFIX et S.A.R.L. MECANICE
avenue Saint Lambert NICE

SSP3980053 PHOCEENS CARS
rue Henri de Cessoles NICE

SSP3980143 Société d'approvisionnement Vins et Alcools
NICE

SSP3980273
rue Barbéris NICE

SSP3980289 LITERIE DARRAC
Promenade Anglais des NICE

SSP3980330 Comptoir régional des essences
NICE

SSP3980598
27 route Marseille de NICE

SSP3980654
NICE

SSP3981211 S. A. R. L. CARROSSERIE J. GARNERO
38 rue Barbéris NICE

SSP3981438
34 boulevard Risso NICE

SSP3981425 Ets DESMARAIS Frères
NICE

SSP3981495 S.A,R,L MOSCHETTI Niel
6 route Marseille de NICE

SSP3981512
Passage Malausséna NICE

SSP3981560
rue Matéger NICE

SSP3981642
avenue Nouvelle NICE

SSP3981660 S. A. R. L. FRESIA FRERES
rue Vincent Fossat NICE

SSP3981562
avenue Petite avenue Bouteilly NICE

SSP3981595
111 route Marseille de NICE

SSP3981715 Ets NOSYL
avenue Ariane de l' NICE

SSP3982306
93 avenue Cyrille Besset NICE

SSP3982402 SOCIETE SHELL FRANCAISE
route Ariane de l' NICE

SSP3982561 SOCIETE THEODORE LEFEBVRE
rue François Grosso NICE

SSP3982927 SOCIETE NICOISE SONEXA
NICE

SSP3982997
181 route Marseille de NICE

SSP3983223 S. C. I. RESIDENCE VICTORIA
avenue Victoria de NICE

SSP3979648
rue Jean Canavèse NICE

SSP3980982 SOCIETE ROBLLOT
avenue Cancale de la NICE

SSP3981797
54 route Marseille de NICE

SSP3982076 S. A. R. L. PROVENCE POIDS LOURDS
Place Eglise de l'Ariane de l' NICE

SSP3982155 COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
NICE

SSP3982536
3 boulevard Stalingrad NICE

SSP3982019 S. C. I. RESIDENCE SAINT ETIENNE
rue Falicon de NICE

SSP3980149 Café-Restaurant
NICE

SSP3979608 Société de construction métallique des anciens établissement Guerre et
Guet
avenue Maréchal Lyautev NICE

SSP3979601
25 route Corniche de la NICE

SSP3979789
NICE

SSP3979894 Epicerie
NICE

SSP3979908
NICE

SSP3979925 Etablissements GIORDAN Frères
boulevard Bischoffshelm NICE

SSP3979935
route Puget Thénier de NICE

SSP3980013
NICE

SSP3980078
NICE

SSP3980238 Compagnie Méridionale des Pétroles
NICE

SSP3980277
NICE

SSP3980292 MAISON H. MURATORE
Chemin Patrimoine du NICE

SSP3981305 S. A. R. L. BAILET FRERES
NICE

SSP3980600
6 boulevard Risso NICE

SSP3981103
NICE

SSP3981283 Société "Chromage moderne Méditerranéen"
Petite avenue du Patrimoine NICE

SSP3981439
avenue Saint Barthélémy NICE

SSP3981601
Aire Saint Michel NICE

SSP3981510 Société Dalbera
rue Battisti NICE

SSP3981516 S. A. CH. MARTIN ET Cie
139 bis route Marseille de NICE

SSP3981612 SOCIETE TOTRA
7 avenue Mont-Alban du NICE

SSP3981651 SOCIETE L'ELECTRO-MECANIQUE
2 rue Vieux Logis du NICE

SSP3981702 SOCIETE ORAFLORE
54 avenue Acacias des NICE

SSP3981750 NICE	SSP3981754 MOBIL OIL FRANCAISE S. A. 39 Quai Saint Jean Baptiste et rue Désiré Niel NICE
SSP3981829 SC Citroën 74 route Marseille de NICE	SSP3981858 SA Antar Pétroles de l'Atlantique NICE
SSP3982628 rue Urfe d' NICE	SSP3982081 S. A. R. L. SOCIETE IMMOBILIERE ARIANE 60 route Ariane de l' NICE
SSP3982179 S. A. R. L. SAMEF STYLE France EUROPE Chemin Souvenir du NICE	SSP3982400 SOCIETE SOVEDIS 106 boulevard Acacias des NICE
SSP3982424 8 route Marseille de NICE	SSP3982425 NICE
SSP3982426 boulevard Comte de Falicon NICE	SSP3982697 115 bis route Marseille de NICE
SSP3982698 Chemin Mascon du NICE	SSP3982857 S. A. R. L. JASAN Place Fontaine du Temple NICE
SSP3983046 rue Henri Dunant NICE	SSP3979627 Société des Etablissements Michel et Compagnie 1 Chemin Roquebillière de NICE
SSP3980169 Société des Brasseries de la Méditerranée NICE	SSP3979632 Société VERAN frères NICE
SSP3979633 Promenade Anglais prolongée des NICE	SSP3979665 19 rue Escarène de l' NICE
SSP3979666 1 boulevard Impératrice de Russie de l' NICE	SSP3979554 Guerre Frères, construction métalliques rue Théodore de Banville NICE
SSP3980223 Société SOLEILLAND et AUBANIER rue Paul Brodon NICE	SSP3980245 rue Molière NICE
SSP3980259 avenue Simone NICE	SSP3980280 rue Docteur Ardoin NICE
SSP3980294 avenue Jeanne Marlin NICE	SSP3980299 87 rue Fontaine de la ville - Boulevard Saint Agathe NICE
SSP3980301 Société Bultel et Compagnie avenue Ray du NICE	SSP3980310 route Grenoble de NICE
SSP3980759 SOCIETE PIERRE TROUILLET ET Cie NICE	SSP3979560 S. A. R. L. Garage Albert Ier 2 rue Croix de Marbre NICE
SSP3980800 10 Chemin Caucade des NICE	SSP3979777 Société "Meysonnier - Baumann et Baudoin" avenue René Maurice NICE
SSP3979838 Société au Nom Collectif DAVER et ELENA NICE	SSP3979856 20 boulevard Impératrice de Russie NICE
SSP3979876 NICE	SSP3981419 boulevard Gorbella NICE
SSP3981444 avenue Californie de la NICE	SSP3979926 NICE
SSP3979716 8 boulevard Impératrice de Russie NICE	SSP3981558 155 route Marseille de NICE
SSP3982269 avenue Joseph Raybaud NICE	SSP3979960 Parc du Soleil NICE
SSP3979979 NICE	SSP3980334 SOCIETE DE LIQUEFACTION DE L'AIR boulevard Pasteur NICE
SSP3980418 ancien chemin de la Lanterne NICE	SSP3980429 SA Michigan Motors boulevard Bischoffschelm NICE
SSP3980448 Commerce d'alimentation Chemin Fabron de NICE	SSP3980459 Place Saluzzo, et Palais NICE
SSP3980460 S.A.R.L. Gustinelli et Trésio Bailet, Rue NICE	SSP3980463 Promenade Anglais des NICE
SSP3980574 Société Transports Automobiles de la Riviera Place Eglise Saint Roch de l' NICE	SSP3980588 SARL Etablissements OLIVIERI 1 boulevard Impératrice de Russie de NICE
SSP3980652 37 Quai Pasteur NICE	SSP3980670 NICE
SSP3981279 avenue Saint Lambert NICE	SSP3980735 S.A.R.L. Mobil Métal 1 Passage Rastelli - NICE NICE
SSP3980872 rue Petit Parc NICE	SSP3980998 36 rue Louls Coppet NICE
SSP3981065 rue Gare Sud de la NICE	SSP3981068 SOCIETE SHELL FRANCAISE boulevard Carnot NICE
SSP3981079 Chemin Sablières des NICE	SSP3981097 Société Prima NICE
SSP3981111 Société des Chantiers Navals MONTI 1 rue Fodéré Prolongée NICE	SSP3981196 Chemin Sagnes des NICE
SSP3981208 boulevard Général Louis Delfino NICE	SSP3981257 Société Gambetta Côte d'Azur 1 Place Libération de la NICE
SSP3981272 SOCIETE ELECTRICITE DE France NICE	SSP3981276 Société DESMARAISS Frères NICE
SSP3981317 21 rue Ferber NICE	SSP3981583 UNION INDUSTRIELLE DES PETROLES NICE
SSP3981584 Société générale rue François Premier NICE	SSP3982363 75 route Marseille de NICE
SSP3981608 Société CHROMALUX 10 rue Foderé NICE	SSP3981616 113 avenue Acacias des NICE
SSP3981695 Passage Petit Parc du NICE	SSP3981767 avenue Californie de la NICE
SSP3981931 ETABLISSEMENTS JEAN GRANIOU 404 boulevard Madeleine de la NICE	SSP3982079 avenue Andreani NICE

SSP3982162 SOCIETE ELECTROLYTIQUE DU MIDI
Chemin Fusillés des NICE

SSP3982206
route Cimetière de l'Est du NICE

SSP3982245
502 route Saint Roman de Bellet de NICE

SSP3982359
NICE

SSP3982379 SOCIETE ALUNNI-BAGARELLI ET PELASSY
avenue Ray du NICE

SSP3982457
route Grenoble de NICE

SSP3982459 SOCIETE CIVILE (SAINTE MARIE DE L'ASSOMPTION)
87 route Levens de NICE

SSP3982720 SOCIETE ETABLISSEMENTS SIMEX
Chemin Lauvette de la NICE

SSP3982851
avenue Coteaux des NICE

SSP3982990
36 route Marseille de NICE

SSP3982996
50 avenue Arbre Inférieur de l' NICE

SSP3983076
Place Saint Roch NICE

SSP3983254 S. A. R. L. TRANSIT AUTO
Chemin Serres des NICE

SSP3983258
51 route Marseille de NICE

SSP3980370
NICE

SSP3980533 S. A. SUPER-STATIONS REX
NICE

SSP3979798 Maison Henri CAMOUS et DELSERRE Frères
NICE

SSP3979546 Société Dumontant et compagnie
NICE

SSP3979395
NICE

SSP3980368
boulevard Granier NICE

SSP3980455
avenue Bridault, enue NICE

SSP3980712
Ruelle Saint Pons NICE

SSP3981296
NICE

SSP3981720 S. A. NICOLAS
2 avenue Basquets des NICE

SSP3982175 S. A. R. L. RADIO-STAR
31 Chemin Brancolar NICE

SSP3982582 SOCIETE CYLINDRAGE DU LITTORAL
NICE

SSP3983206 S. A. COMPAGNIE FRANCAISE DE RAFFINAGE TOTAL
route Marseille de NICE

SSP3982205
NICE

SSP3982244
route Saint Pierre de Féric de NICE

SSP3982358
Place Eglise de l' NICE

SSP3982362
rue Thaon de Revel NICE

SSP3982381
route Ariane de l' NICE

SSP3982458
NICE

SSP3982507
127 route Marseille de NICE

SSP3982835
route Canta Gallet de NICE

SSP3982946 SOCIETE RHIN ET RHONE
NICE

SSP3982992
boulevard Jean Baptiste Vérany NICE

SSP3983074 S. A. R. L. PRESSING LES MOULINS
NICE

SSP3983208 S. A. ANTAR PETROLES DE L'ATLANTIQUE
avenue Sainte Marguerite NICE

SSP3983255
53 Chemin Abbaye de Saint Pons de NICE

SSP3981298
boulevard Gal Louis Delfino NICE

SSP3980847
rue Alphonse Guidi NICE

SSP3982282
430 boulevard Madeleine de la NICE

SSP3979799
route Turin de NICE

SSP3980684
NICE

SSP3980186
rue Henri de Cessoles NICE

SSP3980452 Compagnie méridionale des pétroles
route Puget Thénier de NICE

SSP3980471 Droguerie
avenue Ariane NICE

SSP3980795 Société nouvelle des asphaltteurs français
route Ariane NICE

SSP3981719 SOCIETE DELTACHIMIE
Digue Français des NICE

SSP3982627 SOCIETE AUTOMOBILE DE PROVENCE
146 boulevard Saint Roch NICE

SSP3982490
avenue Trident du NICE

SSP3983205 SOCIETE CIVILE LES RESIDENCES CONSTELLATIONS DE FABRONS
boulevard Ouest de l' NICE

SSP3979239
NICE

LISTE DES SITES BASOL (À MOINS DE 500 MÈTRES) BASE DE DONNÉES DE POLLUTION DES SOL

Aucun site BASOL a moins de 500 mètres

LISTE DES SITES ICPE (À MOINS DE 500 MÈTRES) INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun site ICPE a moins de 500 mètres



Préfecture : Alpes-Maritimes
Commune : NICE

Déclaration de sinistres indemnisés

en application du IV de l'article L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

336 Boulevard de l'Observatoire / Parcelles: IC100 - IC99
06300 NICE

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Catastrophe naturelle	Début	Fin	Arrêté	Jo du	Indemnisation
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	02/10/2020	03/10/2020	07/10/2020	08/10/2020	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	14/09/2016	15/09/2016	26/03/2018	02/05/2018	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	08/11/2011	08/11/2011	01/03/2012	07/03/2012	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	19/02/2010	19/02/2010	25/06/2010	26/06/2010	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	04/05/2010	04/05/2010	25/06/2010	26/06/2010	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	01/01/2010	02/01/2010	10/05/2010	13/05/2010	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	22/12/2009	22/12/2009	10/05/2010	13/05/2010	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	30/11/2008	01/12/2008	18/05/2009	21/05/2009	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	11/04/2008	12/04/2008	11/09/2008	16/09/2008	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	31/10/2003	01/11/2003	11/05/2004	23/05/2004	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	05/11/2000	06/11/2000	06/03/2001	23/03/2001	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	28/09/1991	30/09/1991	04/02/1993	27/02/1993	☐ OUI ☐ NON
Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	25/02/1989	26/02/1989	08/01/1990	07/02/1990	☐ OUI ☐ NON
Glissement de Terrain	24/12/1996	25/12/1996	10/08/1998	22/08/1998	☐ OUI ☐ NON
Glissement de Terrain	10/01/1994	11/01/1994	27/05/1994	10/06/1994	☐ OUI ☐ NON
Grêle	24/08/1983	24/08/1983	10/09/1983	11/09/1983	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/10/2024	20/10/2024	31/10/2024	05/11/2024	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/02/2024	26/02/2024	05/06/2024	14/06/2024	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/03/2024	03/03/2024	29/04/2024	01/06/2024	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/10/2023	24/10/2023	15/04/2024	27/04/2024	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/10/2023	24/10/2023	18/12/2023	28/12/2023	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	31/10/2019	31/10/2019	14/09/2020	24/10/2020	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/10/2020	03/10/2020	07/10/2020	08/10/2020	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2019	02/12/2019	28/04/2020	12/06/2020	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	20/12/2019	22/12/2019	28/04/2020	12/06/2020	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	22/10/2019	24/10/2019	12/12/2019	19/12/2019	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/11/2019	03/11/2019	12/12/2019	19/12/2019	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2019	24/11/2019	28/11/2019	30/11/2019	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	03/10/2015	03/10/2015	07/10/2015	08/10/2015	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	14/11/2014	15/11/2014	03/03/2015	04/03/2015	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	09/11/2014	11/11/2014	17/02/2015	19/02/2015	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/2014	05/11/2014	29/12/2014	06/01/2015	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	16/01/2014	18/01/2014	31/01/2014	02/02/2014	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	29/07/2013	29/07/2013	10/09/2013	13/09/2013	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/09/2012	30/09/2012	10/01/2013	13/01/2013	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/09/2012	24/09/2012	10/01/2013	13/01/2013	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	26/09/2012	26/09/2012	10/01/2013	13/01/2013	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/11/2011	09/11/2011	01/03/2012	07/03/2012	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	15/11/2010	15/11/2010	05/04/2011	10/04/2011	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	02/12/2005	03/12/2005	05/05/2006	14/05/2006	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/09/2005	09/09/2005	10/10/2005	14/10/2005	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/08/2002	26/08/2002	17/01/2003	24/01/2003	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/11/2000	24/11/2000	29/05/2001	14/06/2001	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	11/10/2000	11/10/2000	19/12/2000	29/12/2000	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/11/2000	06/11/2000	19/12/2000	29/12/2000	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/06/2000	06/06/2000	06/11/2000	22/11/2000	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	18/09/1999	19/09/1999	03/03/2000	19/03/2000	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	30/09/1998	30/09/1998	21/01/1999	05/02/1999	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/12/1996	25/12/1996	10/08/1998	22/08/1998	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	11/01/1996	12/01/1996	02/02/1996	14/02/1996	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	04/11/1994	06/11/1994	21/11/1994	25/11/1994	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/01/1994	13/01/1994	27/05/1994	10/06/1994	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/09/1993	14/09/1993	19/10/1993	24/10/1993	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	10/10/1993	19/10/1993	24/10/1993	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	10/09/1992	10/09/1992	19/03/1993	28/03/1993	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/06/1992	24/06/1992	04/02/1993	27/02/1993	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/10/1992	06/10/1992	04/02/1993	27/02/1993	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	28/09/1991	30/09/1991	21/09/1992	15/10/1992	☐ OUI ☐ NON

Inondations et/ou Coulées de Boue	25/02/1989	26/02/1989	12/07/1989	25/07/1989	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	24/08/1983	24/08/1983	10/09/1983	11/09/1983	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	04/02/1983	06/02/1983	☐ OUI ☐ NON
Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	02/03/2024	03/03/2024	18/11/2024	03/12/2024	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	26/02/2024	26/02/2024	18/11/2024	03/12/2024	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	24/10/2023	24/10/2023	15/04/2024	27/04/2024	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	20/12/2019	22/12/2019	17/05/2021	06/06/2021	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	31/10/2019	03/11/2019	23/11/2020	03/12/2020	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	20/12/2019	22/12/2019	28/04/2020	12/06/2020	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	22/10/2019	24/10/2019	28/04/2020	12/06/2020	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	01/12/2019	02/12/2019	28/04/2020	12/06/2020	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	22/11/2019	24/11/2019	27/01/2020	13/02/2020	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	31/10/2019	03/11/2019	12/12/2019	19/12/2019	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	03/10/2015	04/10/2015	01/02/2016	02/03/2016	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	04/11/2014	05/11/2014	05/06/2015	07/06/2015	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	09/11/2014	12/11/2014	05/06/2015	07/06/2015	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	14/11/2014	15/11/2014	05/06/2015	07/06/2015	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	16/01/2014	20/01/2014	22/04/2014	26/04/2014	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	25/12/2013	26/12/2013	22/04/2014	26/04/2014	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	04/01/2014	06/01/2014	22/04/2014	26/04/2014	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	07/03/2013	09/03/2013	22/10/2013	26/10/2013	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	05/11/2011	09/11/2011	11/06/2012	15/06/2012	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	30/10/2010	25/12/2010	17/06/2011	22/06/2011	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	22/12/2009	29/12/2009	10/05/2010	13/05/2010	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	13/12/2008	17/12/2008	25/06/2009	01/07/2009	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	02/12/2005	03/12/2005	07/10/2008	10/10/2008	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	11/10/2000	15/10/2000	29/05/2001	14/06/2001	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	05/11/2000	06/11/2000	29/05/2001	14/06/2001	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	24/11/2000	24/11/2000	29/05/2001	14/06/2001	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	23/10/1999	24/10/1999	03/03/2000	19/03/2000	☐ OUI ☐ NON
Mouvement de Terrain	11/01/1996	12/01/1996	03/04/1996	17/04/1996	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/04/2023	30/06/2023	18/06/2024	02/07/2024	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/04/2022	30/09/2022	21/07/2023	08/09/2023	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/07/2005	30/09/2005	26/06/2008	05/07/2008	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/01/2004	31/03/2004	18/04/2008	23/04/2008	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/07/2004	30/09/2004	18/04/2008	23/04/2008	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/01/2005	31/03/2005	18/04/2008	23/04/2008	☐ OUI ☐ NON
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	24/04/2007	04/05/2007	☐ OUI ☐ NON
Tempête	24/08/1983	24/08/1983	10/09/1983	11/09/1983	☐ OUI ☐ NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	☐ OUI ☐ NON

Etabli le : 17/12/2024

Nom et visa du vendeur

Visa de l'acquéreur

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Article 46 et 54 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH
Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison individuelle	Adresse : 336 boulevard de l'Observatoire 06300 NICE
Nombre de Pièces :	Bâtiment :
Etage :	Escalier :
Numéro de lot :	Porte :
Référence Cadastre : IC - 99	Propriété de :
	Mission effectuée le : 28/06/2022
	Date de l'ordre de mission : 22/06/2022
	N° Dossier : 2085 - AVIGNON 1 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :

Total : 314,43 m²

(Trois cent quatorze mètres carrés quarante-trois)

Commentaires : Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
Chaudière	RDC	0,00 m²	13,00 m²
Ascenseur	RDC/1er	0,00 m²	0,00 m²
Dégagement n°1	RDJ	21,29 m²	0,00 m²
Dégagement n°2	RDJ	2,35 m²	0,00 m²
Salle de sport	RDJ	16,45 m²	0,00 m²
Dégagement avec placards	RDJ	3,49 m²	0,00 m²
Salle de Bains	RDJ	3,57 m²	0,00 m²
WC n°1	RDJ	1,07 m²	0,00 m²
Buanderie	RDJ	28,37 m²	0,00 m²
Chambre n°1	RDJ	22,29 m²	0,00 m²
Salle d'eau de chambre 1	RDJ	2,27 m²	0,00 m²
WC de chambre 1	RDJ	0,94 m²	0,00 m²
Chambre n°2	RDJ	18,82 m²	0,00 m²
Salle de Bains de chambre 2	RDJ	2,81 m²	0,00 m²
WC de chambre 2	RDJ	1,10 m²	0,00 m²
Chambre n°3	RDJ	18,00 m²	0,00 m²
Salle de Bains de chambre 3	RDJ	2,82 m²	0,00 m²
WC de chambre 3	RDJ	1,28 m²	0,00 m²
Rangement n°1	RDJ	6,70 m²	0,00 m²
Rangement n°2	RDJ	2,14 m²	0,00 m²
SAS sortie piscine	RDJ	8,00 m²	0,00 m²
Abri de jardin	Dépendance 1	0,00 m²	21,00 m²
Séjour/Cuisine	1er	103,45 m²	0,00 m²
Office cuisine	1er	4,41 m²	0,00 m²
Dégagement n°3	1er	0,71 m²	0,00 m²
WC n°2	1er	1,38 m²	0,00 m²
Bureau n°1	1er	5,31 m²	0,00 m²
Bureau n°2	1er	11,32 m²	0,00 m²
Chambre parentale	1er	24,09 m²	0,00 m²

Toiture terrasse	Toit	0,00 m ²	0,00 m ²
Jardin	Jardin	0,00 m ²	0,00 m ²
Total		314,43 m²	34,00 m²

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez
Garage	RDC	113,00 m ²
Total		113,00 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par JURIS EXPERTISES qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Sté JURIS - Cabinet d'Expertises
 «Le Palais Flavia»
 12, ave. Joubert - 06000 NICE
 ☎ 04 93 88 61 46 / Fax 04 93 88 63 13
 e-mail : 012 718 830 - 07 11 0000



Le Technicien :
Michel PAVISIC

à ANTIBES, le 28/06/2022

Nom du responsable :